

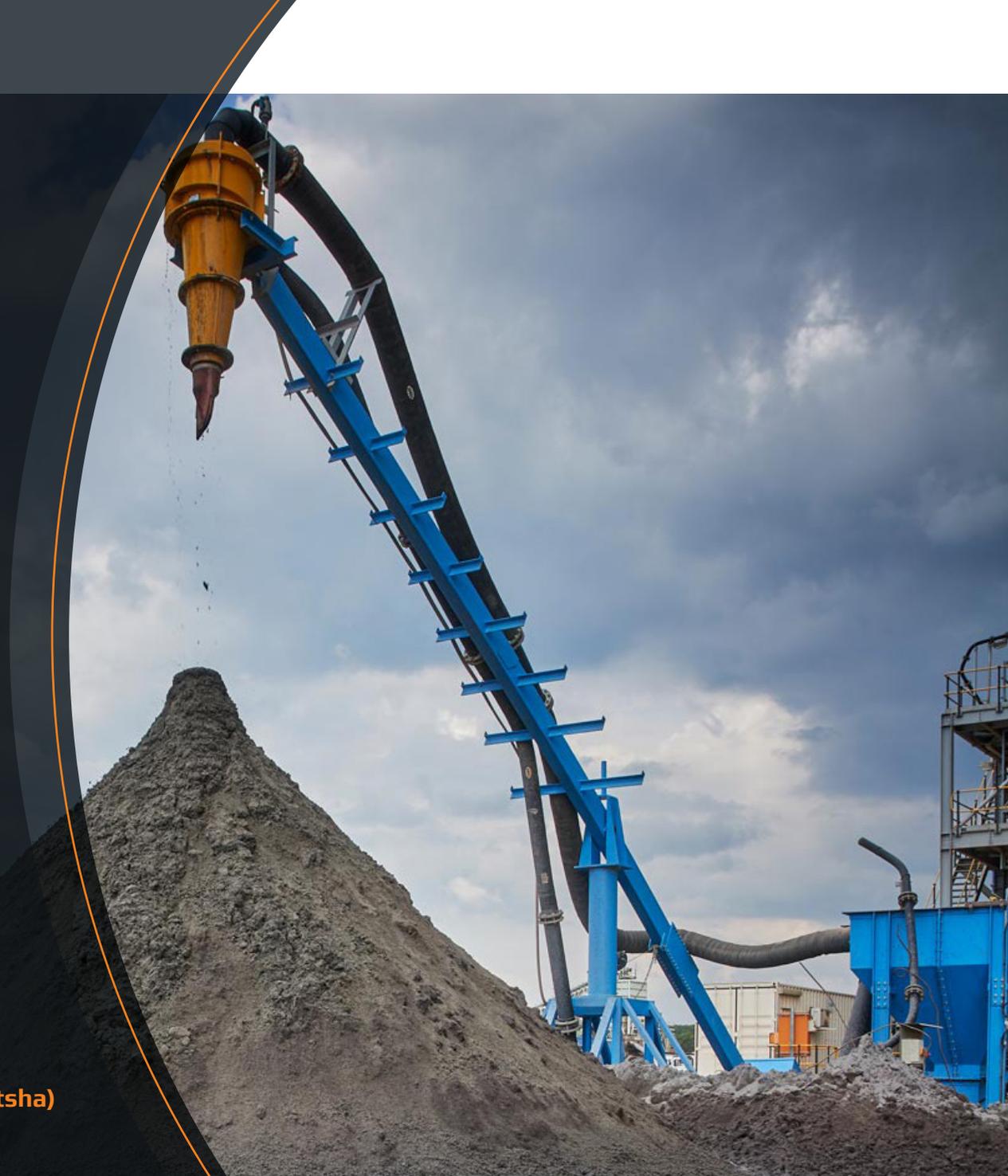
COMIDE

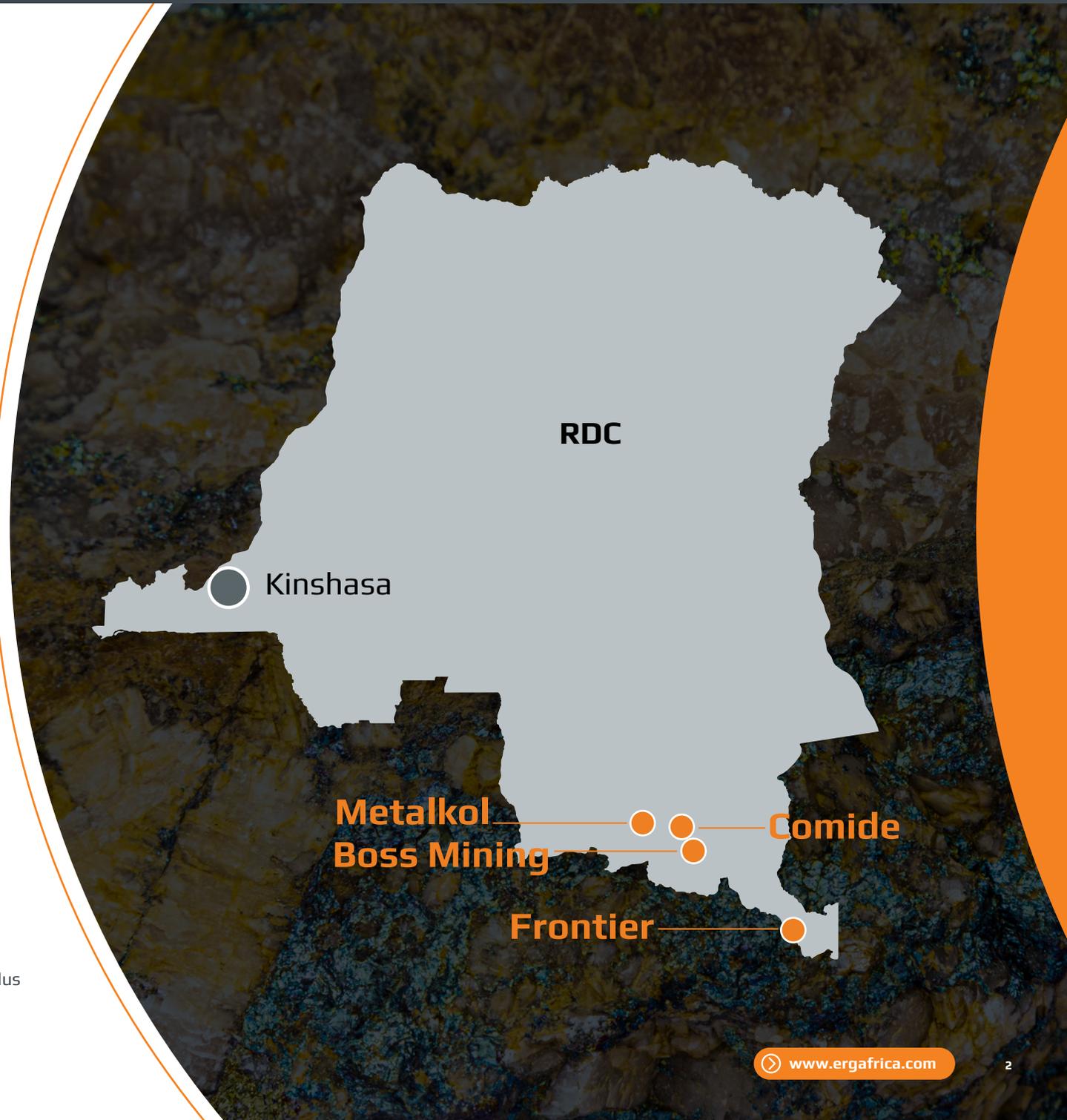


# SYNTHÈSE DES DONNÉES DES ACTIVITÉS

Exercice 2024

PE 2606 (KII) ; PE 2607 (Mashitu) ;  
PE 2608 (Shabulungu) ; PE12715 (Mutshatsha)





**Comment utiliser ce rapport**

Ce rapport utilise des fonctionnalités interactives pour lier différentes parties du rapport.

< Précédent ≡ Accueil > Suivant ⓘ En savoir plus

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Introduction</b>	4
<b>1. Renseignements généraux</b>	5
1.1. Identité de l'entreprise	5
1.2. Membres des organes de gestion et de contrôle	6
1.3. Actionnariat	7
<b>2. Permis et Paiements</b>	8
2.1. Droits et titres miniers	8
2.2. Données de production	9
<b>3. Données relatives aux impacts environnementaux et sociaux</b>	10
3.1. Impacts environnementaux	10
3.1.1. Sol	10
3.1.2. Eau	11
3.1.3. Air	13
3.1.4. Impacts sur la santé publique	14
3.2. Actions sociales - Responsabilité sociétale du titulaire	14
3.3. Activités agro-pastorales	14
<b>Conclusion</b>	15
<b>ANNEXES</b>	16



# INTRODUCTION

Dans le cadre de sa démarche de transparence et de redevabilité vis-à-vis de ses parties prenantes, COMIDE Sarl présente pour l'année 2024, ses activités minières ainsi que les paiements effectués aux différentes entités gouvernementales.

Ce rapport couvre notamment les éléments suivants :

- a. des paiements au Trésor Public (DGI, DGRAD, DGDA, chargés de collecter les impôts, taxes redevances, droits, etc.)
- b. paiements aux entités territoriales décentralisées
- c. paiements en faveur du développement
- d. données de production et d'exportation
- e. extraits des Etudes d'Impact Environnemental et social (EIES), Plan de Gestion environnemental et Social (PGES) et Plan d'Atténuation et Réhabilitation (PAR) communautaire

Il est à noter que durant toute l'année 2024, COMIDE Sarl a été en état de « care and maintenance » (en état d'entretien et de maintenance). Dès lors ce rapport ne contiendra aucune information relative à la production ou aux exportations.



# 01

## RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1. IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

#### Dénomination sociale :

La Congolaise des Mines et de Développement (COMIDE Sarl en sigle).

#### Objet social :

La société a pour objet, directement ou indirectement, soit par elle-même, soit par l'entremise de tiers, soit conjointement, soit en participation avec ceux-ci, en RD Congo ou à l'étranger :

- La prospection, la recherche, l'exploitation minière dans les concessions de COMIDE Sarl, le traitement des réserves existantes en remblai, le traitement des minerais bruts, la commercialisation et la vente des produits issus de ce traitement ;
- L'assistance technique à l'exploitation minière artisanale dans les concessions de COMIDE Sarl et l'orientation des activités susceptibles de contribuer au développement de l'environnement et de faciliter l'intégration sociale résultant des travaux d'exploitation minière artisanale de minerais bruts ;
- Le montage, le financement et la conduite des projets de développement définis par COMIDE Sarl en tenant compte de leur extension à travers tout le territoire de la République Démocratique Congo ainsi que de leur diversification à des nombreux secteurs d'activités différentes ;

- Toutes autres opérations industrielles, commerciales, agropastorales, financières et tous les autres services favorisant le développement des activités de la société et ayant un impact macroéconomique.

COMIDE Sarl peut notamment, sans que cette énumération soit limitative, faire construire, acquérir, aliéner, prendre en location tous immeubles ou fonds de commerce, tous brevets et licences, s'intéresser de toute manière, à la fusion, à l'absorption ou à l'apport de tout ou partie d'activités dont l'objet serait similaire, analogue ou connexe au sien, ou qui serait susceptible de constituer pour elle une source de débouchés.

COMIDE Sarl pourra entre autres gérer toutes entreprises et sociétés dans lesquelles elle aurait des intérêts, prêter ou emprunter des fonds en vue de la conclusion de toutes affaires, donner et recevoir toutes garanties, s'intéresser par voie d'association, d'apports, de fusion, de souscription, ou de toute autre manière à toutes entreprises ou sociétés quelle qu'en soit l'activité, vendre les participations et intérêts qu'elle aurait acquis.

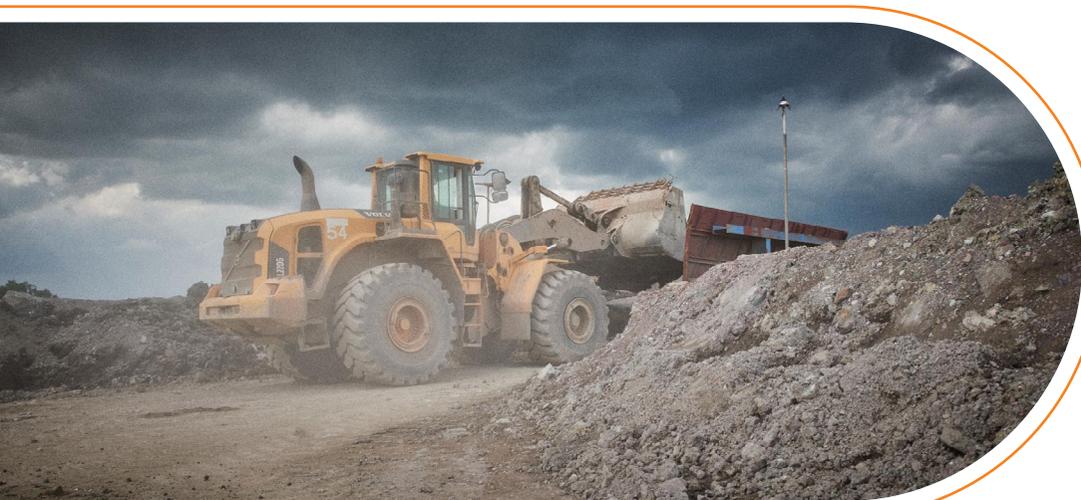


### Forme juridique :

COMIDE Sarl est une société à responsabilité limitée (S.A.R.L.)

<b>Nom</b>	La Congolaise des Mines et Développement - COMIDE
<b>Forme Juridique</b>	Société à Responsabilité Limitée
<b>N°RCCM</b>	CD/LSH/RCCM/14-B-1462
<b>Numéro d'Identifiant Fiscal NIF</b>	40704695M
<b>N°d'Identification Nationale</b>	05-B0500-N46280K
<b>Siège social</b>	238, Route Likasi, Commune Annexe, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, République Démocratique du Congo
<b>Siège d'exploitation</b>	Province du Lualaba, Territoire de Lubudi, Chefferie de Bayeke, KISANFU
<b>Site internet</b>	<a href="https://www.ergafrica.com/publications/">https://www.ergafrica.com/publications/</a>

La Société COMIDE Sarl est enregistrée au Registre de Commerce de Crédit Mobilier sous le numéro **CD/L'SHI/RCCM/14-B-1462**, et au ministère de l'Economie Nationale sous le **N°05-B0500-N46280K** (Numéro d'identification Nationale).



## 1.2. MEMBRES DES ORGANES DE GESTION ET DE CONTRÔLE

Par sa résolution du 31 décembre 2020, l'Assemblée générale ordinaire de COMIDE Sarl a nommé comme membres du Conseil de Gérance les personnes dont les noms sont repris ci-dessous :

M. Abhishek BUDHIA	Membre (Co-gérant)
M. Touma ASSAF	Membre (Co-gérant)

### MANDATS

Nom	Poste	Nommé le	Durée mandat
Mr. Touma ASSAF	Co-Gérant	31/12/2020	
Mr. Abhishek BUDHIA	Co-Gérant	31/12/2020	
<b>PricewaterhouseCoopers RDC SAS en 2024</b> 3ème Niveau Immeuble Infinity 1034, avenue Kilela Balanda, Lubumbashi, République Démocratique du Congo	CAC Titulaire		3 Exercices

### INFORMATIONS GENERALES

<b>Nom</b>	La Congolaise des Mines et de Développement (COMIDE Sarl)
<b>Forme sociale</b>	SARL
<b>Adresse siège</b>	238, Route Likasi, Commune Annexe, Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, R.D. Congo
<b>Siège d'exploitation</b>	Kisanfu (Lualaba)
<b>Date d'immatriculation</b>	11-août-2014
<b>Exercice social</b>	1er janvier - 31 décembre
<b>Durée</b>	99 ans (jusqu'au 10/08/2113)
<b>N° RCCM</b>	CD/L'SH/RCCM/14-B-1462
<b>IDNAT</b>	05-B500-N46280K
<b>NIF</b>	A0704695M

### 1.3. ACTIONNARIAT

Le capital social est fixé à l'équivalent en Francs Congolais de la somme de 3.006.000 Dollars américains, représenté par 1002 parts sociales avec droit de vote.

Le capital est entièrement souscrit et entièrement libéré comme suit :

<b>SIMPLEX Holding Sarl</b>	752 parts sociales
<b>ENRC Congo B.V.</b>	250 parts sociales

#### CAPITAL SOCIAL

<b>Capital Social</b>	3.006.000 USD
<b>Nombre d'actions</b>	1002
<b>Valeur Nominale</b>	3.000 USD

#### ACTIONNAIRES

Associé	Nombre d'actions	% détention
<b>ENRC Congo B.V.</b> Société de droit néerlandais Siège : 55 Piet Heinkade, 1019 GM Amsterdam, Pays-Bas N° d'immatriculation : 50209507 Représentée par : I. Fischer et D. Melnikov	250	24,95%
<b>Simplex Holding SARL</b> Société de droit de la RDC Siège : 238, Route Likasi, Commune Annexe, Ville de Lubumbashi, Province du Haut- Katanga, R.D. Congo Représentée par : Luck MUMBA et Lisa WAKE	752	75,05%
<b>Total</b>	<b>1 002</b>	<b>100%</b>



## 02

# PERMIS ET PAIEMENTS

## 2.1. DROITS ET TITRES MINIERS

<b>Type des droits miniers et/ou de carrières d'exploitation</b>	Permis d'exploitation
<b>Numéro d'arrêté</b>	0447/CAB.MIN/MINES/01/2010
<b>Numéro du titre</b>	PE 2606 (KII)
<b>Modalité d'acquisition</b>	Octroi
<b>Date d'octroi ou d'acquisition</b>	06 mai 2002
<b>Date d'expiration</b>	05 novembre 2023 (en cours de renouvellement)
<b>Nombre de carrés et superficie du périmètre minier</b>	34 carrés
<b>Numéro d'arrêté</b>	CAMI/CE/1388/2005 (Certificat)
<b>Numéro du titre</b>	PE 2607 (MASHITU)
<b>Modalité d'acquisition</b>	Octroi
<b>Date d'octroi ou d'acquisition</b>	06 mai 2002
<b>Date d'expiration</b>	05 novembre 2023 (en cours de renouvellement)
<b>Nombre de carrés et superficie du périmètre minier</b>	41 carrés
<b>Numéro d'arrêté</b>	CAMI/CE/1389/2005 (Certificat)
<b>Numéro du titre</b>	PE 2608 (SHABULUNGU)
<b>Modalité d'acquisition</b>	Octroi
<b>Date d'octroi ou d'acquisition</b>	06 mai 2002
<b>Date d'expiration</b>	05 novembre 2023 (en cours de renouvellement)
<b>Nombre de carrés et superficie du périmètre minier</b>	122 carrés

<b>Numéro d'arrêté</b>	0446/CAB.MIN/MINES/01/2010
<b>Numéro du titre</b>	PE 12715 (MUTSHATSHA)
<b>Modalité d'acquisition</b>	Octroi
<b>Date d'octroi ou d'acquisition</b>	08 août 2011
<b>Date d'expiration</b>	05 novembre 2023 (en cours de renouvellement)
<b>Nombre de carrés et superficie du périmètre minier</b>	16 carrés

Le périmètre de la société COMIDE Sarl est couvert par les permis d'exploitation (PE) n° 2606, 2607, et 2608, avec une période de validité allant du 06 Mai 2002 au 05 Novembre 2023 pour les trois premiers permis et du 08 Août 2011 au 05 novembre 2023 pour le dernier (PE 12 715). Ce périmètre est localisé dans le District de Lubudi, Province du Lualaba.

Superficie du polygone : nous avons quatre polygones à savoir :

- Le polygone du permis d'exploitation N°2606 (KII) avec 34 carrés
- Le polygone du permis d'exploitation N°2607 (MASHITU) avec 41 carrés
- Le polygone du permis d'exploitation N°2608 (SHABULUNGU) avec 122 carrés
- Le polygone du permis d'exploitation N°12715 (MUTSHATSHA) avec 16 carrés

La superficie totale couverte par tous les titres miniers ou de carrières est alors de 213 carrés.



## NOTE 25 : IMPOTS ET TAXES

Libellés	2024 USD
Impôts et taxes directs	
Impôts et taxes indirects	
Droits d'enregistrement	
Pénalités et amendes fiscales	
Autres impôts et taxes	1 600 348
<b>Total</b>	<b>1 600 348</b>

\*Chiffres issus des états financiers OHADA audités de l'exercice 2024.

## 2.2. DONNÉES DE PRODUCTION

COMIDE Sarl étant en « care and maintenance » (en état d'entretien et de maintenance), aucune activité de production et d'exportation n'a été réalisée au cours de l'année 2024.



# 03

## DONNÉES RELATIVES AUX IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX

### 3.1. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX

Pour les impacts environnementaux liés à nos activités relatives au PE 2606 ; PE 2607 ; PE 2608 ; PE12715 ainsi que leurs mesures d'atténuation, des études d'impact environnementales et sociales (EIES), des plans de gestion environnemental et social ainsi que des plans d'atténuation et de réhabilitation ont été dûment élaborés et approuvés par les autorités compétentes.

Nous nous faisons le devoir d'en présenter les synthèses en annexes de ce présent rapport. Une mise à jour de l'EIES a été initiée pour l'aligner sur le nouveau projet de COMIDE en 2026.

#### 3.1.1. Sol

##### Impacts environnementaux :

- Erosion du sol à la suite du drainage inadéquat, manque d'entretiens ponctuel des routes et des drains ;
- La contamination du sol causée par le déversement des produits chimiques sur le sol.

- Le dépôt de sédiments entraînés par les eaux de ruissellement à une fréquence de pluie saisonnière.
- Le déboisement illégal fait par les exploitants miniers illégaux dans la concession impacte la biodiversité dans la zone immédiate et une perte fiscale.

##### Mesures d'atténuation et de réhabilitation :

- Les mesures d'atténuation ou de réhabilitation mises en œuvre durant la période de d'entretien et maintenance des activités sont :
  - » La réparation régulière des routes minières et une bonne canalisation des eaux de pluies en utilisant les engins appropriés de terrassement ;
  - » Stockage des produits chimiques sur une aire de béton répondant aux normes réglementaires.
  - » Saisir le FFN de Lualaba de toutes déviations environnementales causées par les illégaux,
  - » Installer une pépinière pour un développement de 6000 plantes de la forêt de Miombo et des arbres fruitiers au camp Tembo en vue d'une préparation de la réhabilitation à venir.
  - » Des courriers officiels sont envoyés régulièrement aux autorités de régulation compétentes en lien avec l'exploitation minière artisanale (ASM).

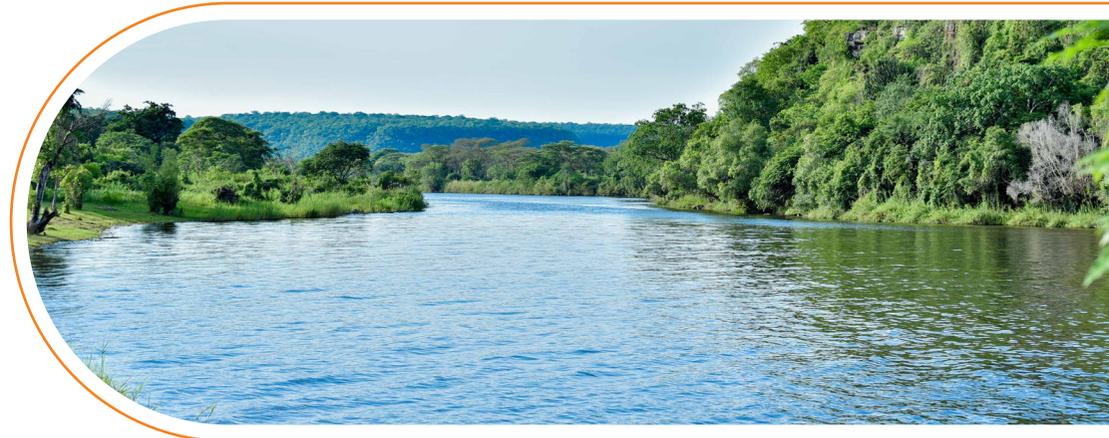


Photo 1 : Pépinière installée au camp Simba



- Niveau d'exécution des mesures d'atténuation ou de réhabilitation pour l'année 2024 est encore faible et tient compte des faibles activités de COMIDE Sarl.

### 3.1.2. Eau

#### Impacts environnementaux :

- Le déversement des produits chimiques près des cours d'eaux par les exploitants miniers illégaux impacte la qualité des eaux de surface ainsi que les eaux souterraines par des infiltrations à long terme.
- Le manque de contrôle hydrologique des puits de production d'eau souterraine du site peut engendrer une baisse de la nappe aquifère.
- La décharge des eaux brute de l'usine dans la rivière sans un bassin de décantation en amont cause une sérieuse contamination suivie de dépôt de sédiments dans la rivière.
- Le pompage non contrôlé des eaux de rivière de Kyavie par les activités minières illicites de la concession de COMIDE Sarl peut causer une baisse notable des eaux et engendrer une détresse dans la vie aquatique.

Photo 2 : Une station de pompage des eaux retrouvée sur la rivière Kyavie



- Les caractéristiques de ces impacts environnementaux sont les suivantes :
  - » Changement des propriétés physico-chimiques des eaux (le pH, la conductivité électrique, la turbidité, la concentration admise des éléments de traces ainsi que les sels minéraux, etc.).
  - » Toutes les maladies hydriques peuvent sévir sur les communautés vivant aux alentours de la rivière Kyavie.
  - » Contaminations de la cultures vivrières des alentours de la rivière Kyavie par des éléments minéraux lourds.
  - » Diminution sensible du niveau d'eau si l'extraction des eaux souterraine n'est pas contrôlée ni moins encore mesurée.



### Mesures d'atténuation et de réhabilitation :

- Les mesures d'atténuation ou de réhabilitation mises en œuvre pour supprimer ou réduire les impacts environnementaux relatifs à la pollution ou aux dégradations sont décrites ci-dessous :
  - » Disponibiliser d'un programme de surveillance environnementale hydrologique des toutes les sources d'eaux souterraines et de surfaces.

Photo 3 : Station de pluviométrie installée au camp Simba



Photo 4 : Evaluation aquatique dans la rivière Bono



- Par des formations des travailleurs sur la gestion des urgences liées au déversement des produits chimiques dangereux,
- Installer des dispositifs de prévention de pollution tels les Kits de déversement sur la station de gasoil et au garage,
- Avoir une équipe bien formée et dotée des kits sur les mesures de réponse d'urgence.
- Forer des puits de productions d'eau, par les exploitants miniers illégaux, pour alimenter les opérations de l'usine et minimiser le soutirage des eaux dans la rivière d'intérêt communautaire
- Toujours garder négatif le bilan d'eau en privilégiant la recirculation.
- Niveau d'exécution des mesures d'atténuation ou de réhabilitation est encore faible et non criant du fait que l'entreprise est dans la période d'entretien et maintenance.
- Des courriers officiels sont envoyés régulièrement aux autorités de régulation compétentes en lien avec l'exploitation minière artisanale (ASM).

### 3.1.3. Air

#### Impacts environnementaux :

- La nature des impacts environnementaux causés dans l'air par les activités sur site est causée davantage par trafics routiers des exploitants miniers illégaux dans la trafics de COMIDE Sarl.

Photo 5 : impact des poussières dans l'air sur une route minière de COMIDE Sarl



#### Les caractéristiques de ces impacts environnementaux sont les suivantes :

- Accès au site non contrôlé par les exploitants miniers illégaux
- Le non-respect de vitesse limites (40 Km/h) déjà placées dans les routes minières
- Le manque d'arrosage régulier des routes minières
- Le manque de contrôle de vitesse par les exploitants miniers illégaux faute de mesure disciplinaire à infliger aux requérants.

#### Mesures d'atténuation et de réhabilitation :

- Les mesures d'atténuation ou de réhabilitation mises en œuvre pour supprimer ou réduire les impacts environnementaux sur la qualité de l'air sont décrits ci-dessous :
  - » Pour les exploitants miniers illégaux, les accès sur les routes minières ont été barrés pour éviter la circulation intempestive des camions transportant les minerais.
  - » Des courriers officiels sont envoyés régulièrement aux autorités de régulation compétentes en lien avec l'exploitation minière artisanale (ASM).
  - » Pour les employés, une sensibilisation des chauffeurs et usagers de la route est organisée chaque année pour le respect des règles de la sécurité.
  - » Les contrôle de vitesse avec caméra sont sporadiquement organisés par le département de sécurité en vue de minimiser les dégagements de poussière.
  - » Un programme d'arrosage des routes avec une fréquence de 3 fois par jour et 5 fois la semaine est mis en place durant cette période d'entretien et maintenance de l'usine.
- Niveau d'exécution des mesures d'atténuation ou de réhabilitation présentées sont très faible actuellement due au nombre réduit des travailleurs et au nombre de véhicules utilisés sur le site.



### 3.1.4. Impacts sur la santé publique

- A ce stade aucune des maladies imputables aux activités minières de COMIDE Sarl n'a été rapportée par la communauté environnante. Cependant plusieurs cas d'accident de circulation des camions des illégaux ont été enregistrés et dont les dégâts en matériels roulant ne sont pas à mesurer et les statistiques ne sont pas contrôlables pour estimer le nombre de cas de blessés ainsi que de décès.
- Restaurer les résultats des enquêtes épidémiologiques (le cas échéant) : RAS
- La biodiversité animale est remarquable sur le site par la circulation des animaux sauvages sur les routes minières de COMIDE Sarl (voir photo ci-dessous : troupe de Pintades sur la route).



## 3.2. ACTIONS SOCIALES - RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU TITULAIRE

Les réalisations sociales au profit des populations impactées par les projets miniers et leur niveau d'exécution se sont exprimées dans le Cahier des Charges pour les projets de développement communautaire sur lesquels COMIDE Sarl s'est déjà engagée pour la période de 2024 à 2028, avec un budget de US\$ 3 051 792.

- Projets inscrits dans le Cahier des Charges pour la période de 2024 : le regroupement des agriculteurs en association ainsi que la fourniture des intrants agricoles ont été financés à 178 093 USD.
- Redevance minière de 2024 : pas de production réalisée, car l'entreprise est en entretien et maintenance.
- Dotation de 0,3 % de 2024 : non applicable car aucun revenu de production enregistré.

## 3.3. ACTIVITÉS AGRO-PASTORALES

### Nature :

- Agriculture des maïs dans 9 communautés : Kisanfu, Kisankala, Kimbeimbe, Henry, Lumilulu, Mukembe, Kanika, Mwandwe et Lenge avec un financement à hauteur de US\$ 178 093
- Surfaces emblavées : 194 ha



## CONCLUSION

Malgré une année 2024 marquée par des défis, grâce à une planification rigoureuse et à l'engagement de nos équipes, nous restons déterminés à faire avancer le projet de manière durable et contribuer au développement socio-économique de la région et de la République Démocratique du Congo.

# ANNEXES :

Synthèse de l'Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et du Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de COMIDE Sarl PE 2606 (KII) ; PE 2607 (Mashitu) ; PE 2608 (Shabulungu) ; PE12715 (Mutshatsha).

Ces synthèses doivent contenir notamment les éléments suivants :

- **Une présentation du requérant :**

COMIDE Sarl est une société à responsabilité limitée (Sarl) enregistrée à titre principal au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier (RCCM) de Lubumbashi sous le numéro **CD/L'SHI/RCCM/14-B-1462**, et à titre secondaire au RCCM de Kolwezi sous le numéro **CD/KZI/RCCM/14-B-048**, et au ministère de l'Economie Nationale sous Numéro d'identification Nationale 05-B0500-N46280K.

Le capital social est fixé à la somme de 3.006.000 USD, représenté par 1 002 parts sociales avec droit de vote.

### Le capital est entièrement souscrit et entièrement libéré comme suit :

SIMPLEX Holding Sarl	752 parts sociales
ENRC Congo B.V.	250 parts sociales

Son siège social est situé à LUBUMBASHI, au N°238 de la Route LIKASI, commune Annexe, Province du Haut Katanga, en République Démocratique du Congo.

Le siège d'exploitation est établi à KISANFU, Territoire de LUBUDI, Province du Lualaba.

- **Une description sommaire du projet et de ses composantes :**

La société a pour objet, directement ou indirectement, soit par elle-même, soit par l'entremise de tiers, soit conjointement, soit en participation avec ceux-ci, en RDC ou à l'étranger :

- » La prospection, la recherche, l'exploitation minière dans les concessions de COMIDE Sarl, le traitement des réserves existantes en remblai, le traitement des minerais bruts, la commercialisation et la vente des produits issus de ce traitement ;
- » L'assistance technique à l'exploitation minière artisanale dans les concessions de COMIDE Sarl et l'orientation des activités susceptibles de contribuer au développement de l'environnement et de faciliter l'intégration sociale résultant des travaux d'exploitation minière artisanale de minerais bruts.

- **Une description des méthodes d'exploitation :**

- » Le principe fonctionnel de l'usine repose sur la séparation des particules solides sur base des différences de densités des minéraux contenus dans le minerai. Pour ce faire, les minerais provenant de la carrière subira des étapes de fragmentation et criblage jusqu'à acquérir les dimensions requises pour une bonne séparation par le procédé choisi. C'est donc la fraction granulométrique comprise entre -16 et +1mm du minerai concassé et lavé, qui sera mélangée à une suspension de liqueur dense de Ferrosilicium. Le mélange ainsi obtenu est pompé vers un cyclone séparateur qui rend effective la séparation entre les particules lourdes minéralisées en cuivre, et les particules moins lourdes non (ou peu) minéralisées sur base de leurs différences de densités. Les deux produits issus de cette opération sont d'une part le concentré ayant une teneur moyenne en cuivre de 10% et d'autre part le rejet qui appauvri en cuivre.
- » Les particules de dimensions inférieures à 1mm provenant du lavage sont pompées vers un décanteur ou une grande partie de l'eau est récupérée puis envoyées vers le bassin de stockage des fines particules.
- » Les particules minéralisées en cuivre étant lourdes que les particules non minéralisées, ceci permettra une séparation densimétrique appropriée.
- » Pour l'heure, le département de production a mis ses activités en état d'entretien et de maintenance. Des études sont en cours sur l'implantation d'une nouvelle usine.

- **Une description des milieux physique, biologique, économique et sociologique :**

#### **Le sol :**

Le déboisement exécuté par les exploitants miniers illégaux et mécanisé sur l'aire réservée à la carrière, à l'unité de traitement des minerais ainsi qu'aux infrastructures connexes du projet et au bassin.

#### **L'eau :**

Des canalisations sont construites sur le site pour recevoir les eaux de ruissellement provenant des zones opérationnelles de l'usine et les acheminer vers le bassin de contrôle environnemental, où les solides en suspension seront précipités avant que l'eau ne soit récupérée en vue de sa réintroduction au circuit de traitement ou déchargée dans les cours d'eau naturels.

- » Le risque de pollution des eaux de surface est faible vu leur éloignement de la zone d'exploitation.
- » La pollution des eaux souterraines est moins probable grâce aux propriétés géo mécaniques du sol.

#### **L'air :**

La probabilité d'assister à une accumulation des particules polluantes dans l'air, notamment les PM10, TSP, les oxydes de carbone, les oxydes d'azote, dont certains sont à la base du phénomène de l'effet de serre ou du réchauffement de la planète ; reste énorme malgré le pouvoir de dilution de l'air.

Pour atténuer cette situation, des arrosages réguliers et une limitation de vitesse empêchent le soulèvement d'une poussière aux particules denses. Ces mesures couplées à la capacité photosynthétique du milieu font que l'air ne soit pas pollué sensiblement.

- **Une description des impacts et mesures d'atténuation correspondantes :**

- » Impacts environnementaux sur le sol :

#### **Nous avons les risques suivants :**

- » Présence des poussières au sol pouvant contenir des PM10 le long des artères routières suite à la circulation régulière des engins ; ce qui est susceptible d'entraîner l'apparition des maladies respiratoires
- » Risque d'érosion du sol et apparition des excavations suite aux travaux de décapage, qui se traduit par la modification du paysage ainsi que la destruction de la flore et de la faune.
- » Risque de contamination du sol par les huiles, produits chimiques et le gasoil qui entraîne la contamination des eaux et la destruction de la flore par augmentation de la salinité
- » Perte de la productivité du sol suite à la stérilisation entraînant un changement dans l'utilisation de terrain.
- » Présence des poussières au sol pouvant contenir des PM10 le long des artères routières suite à la circulation régulière des engins ; ce qui est susceptible de nuire à la respiration et entraîner l'apparition des maladies respiratoires.
- » Risque d'érosion et de glissement de terrain et apparition des excavations par suite des travaux de décapage, qui se traduit par la modification du paysage ainsi que la destruction de la flore et la migration de la faune.
- » Risque de contamination du sol par les hydrocarbures (carburants et lubrifiants) et autres produits chimiques susceptibles de contaminer les eaux et détruire la flore.
- » Perte de la productivité du sol suite à la stérilisation entraînant un changement dans l'utilisation de terrain
- » Le déboisement est exécuté sur l'aire réservée à la carrière, à l'unité de traitement des minerais ainsi qu'aux infrastructures connexes du projet et au bassin.

- **Des mesures d'atténuation des risques de dégradation et de pollution du sol :**  
COMIDE Sarl a aménagé une station services pour le stockage du carburant. Toute la surface est recouverte de béton et les éventuelles fuites sont canalisées vers une sortie unique d'un trou.

Au stade actuel de développement du projet, les risques de pollution du sol ne sont pas importants car les produits chimiques et les réactifs ne sont pas utilisés. Car les minerais ne subissent qu'un traitement physique.

- **Impacts environnementaux sur l'eau :**

Les ressources hydriques de la zone du projet, notamment la rivière Kanika et la nappe aquifère (située à plus de 100 m de profondeur) peuvent subir des modifications de certains paramètres physico-chimiques suite à la pression exercée par l'exploitation minière en carrière par les exploitants miniers illégaux. Cette incidence se caractérise par un dépôt des particules solides issu de l'exploitation de la carrière sur les eaux de surface, par un risque d'augmentation de la turbidité et de la modification de la couleur des eaux, provoquées par les eaux de ruissellement lessivant les remblais et minerais entreposés ; mais aussi par la présence des huiles et lubrifiants provenant de l'entretien des engins utilisés.

- **Des mesures d'atténuation des risques de dégradation et de pollution des eaux :**

Les travaux de COMIDE Sarl sont implantés loin des cours d'eaux identifiés dans les périmètres. Ainsi, aucune crainte n'est envisageable quant à leur pollution par ces activités.

Toutefois, étant donné que les effluents peuvent, suite aux ruissellements, atteindre les cours d'eaux malgré la distance qui les séparent des points des travaux, le projet a pris soin de bétonner toutes les surfaces où se manipule le carburant (tank à carburant) et les huiles de vidange sont stockées dans des futs pour une réutilisation ultérieure dans la fabrication des explosifs.

Cette stratégie adoptée épargne en même temps la contamination des eaux souterraines par infiltration.

D'autre part, la société a construit un bassin pour retenir les rejets plus fins. Ces rejets véhiculés par l'eau de l'usine débouchent dans le bassin et l'eau est ainsi récupérée et réintégrée dans le circuit de traitement de minerai sans atteindre les cours d'eau.

### Impacts environnementaux sur l'air :

Les risques suivants sont à souligner :

- Pollution atmosphérique due aux émissions des particules totales en suspension dans l'air (TSP) et des particules à diamètre  $\leq 10\mu$  (PM10) ;
- Circulation des poussières entraînant la dégradation de la qualité de l'air susceptible de provoquer des maladies respiratoires. Notons que la dégradation de la qualité de l'air par des toxiques tels que produits de combustion incomplète (SO<sub>2</sub>) et certains métaux lourds pendant cette période de l'exploitation, a augmenté.
- La probabilité d'assister à une accumulation des particules polluantes dans l'air, notamment les PM10, TSP, les oxydes de carbone, les oxydes d'azote, dont certains sont à la base du phénomène de l'effet de serre ou du réchauffement de la planète ; reste énorme malgré le pouvoir de dilution de l'air.

- **Des mesures d'atténuation des émissions dans l'atmosphère :**

Le programme d'observation des poussières se poursuit dans tous les périmètres avec plusieurs points d'observation. Cette évaluation permet le suivi de ce paramètre important. Un fait important à signaler est que les données de fréquence des vents pour toute la région du projet, basées sur les observations des dix dernières années indiquent que la direction prédominante des vents pendant la saison sèche est entre le Nord et Nord-Est avec des vitesses moyennes et maximales respectives de 5,4 m/s et 13,3 m/s et entre l'Ouest et le Sud-Ouest, avec des vitesses moyennes et maximales de 3,2 m/s et 12,8 m/s respectivement pendant la saison pluvieuse.

Ainsi, le risque de la présence des poussières dues aux activités minières au niveau des villages situés au Nord-Est de la carrière, est presque inexistant, en plus de la distance ( $\pm$  5km) qui séparent les deux points. L'existence de la végétation constitue un écran faisant office de filtre biologique qui bloque la poussière l'empêchant ainsi de se propager à des grandes distances.

COMIDE Sarl procède à l'arrosage régulier de ses voies d'accès (site de l'Usine, camp de vie et carrières) avec une fréquence de quatre fois par jour en périodes très sèches.

COMIDE Sarl, en plus de l'arrosage des voies de circulation, a adopté la stratégie de régulation de vitesse dans la concession par la pose des panneaux de signalisation, pour réduire l'intensité de soulèvement des poussières. La vitesse est ainsi limitée à 40 km/h dans certaines zones, 20 km/h dans d'autres et 10 km/h dans d'autres encore.

- **Pour plus de détails, voir les annexes relatives :**

Une description des sous-traitants :

Rien à signaler dans cette période d'entretien et de maintenance.



# SYNTHÈSE DES DONNÉES DES ACTIVITÉS

EXERCICE 2024

## COMIDE SARL

238 Route Likasi, Commune Annexe,  
Ville de Lubumbashi, Province du Haut-Katanga, République  
Démocratique du Congo

[communications@ergafrica.com](mailto:communications@ergafrica.com)  
[ergafrica.com](http://ergafrica.com)

## EURASIAN RESOURCES GROUP S.À R.L.

9, rue Sainte Zithe  
L-2763 Luxembourg

[info@erg.net](mailto:info@erg.net)  
[eurasianresources.lu](http://eurasianresources.lu)

